



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
ET DE TRANSPORT DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE

Perpignan le 15 Décembre 2017



La Présidente du SIST PM

à

Monsieur le Président du CDG

6, Rue de l'Ange

66000 PERPIGNAN

Objet : Avis CTP

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité Syndical du SIST PM a décidé, dans sa séance du 14 Décembre 2017 de modifier le temps de travail de deux adjoints techniques pour les besoins du service soit :

X - 28/35^{ème} pour Mme TUDELA au lieu de 20/35^{ème} pour permettre l'organisation d'un nouveau service.

- 27/35^{ème} pour Mme TEJEDOR au lieu de 25/35^{ème} pour permettre le remplacement du personnel affecté à l'organisation du nouveau service.

La modification du temps de travail de cette dernière étant inférieure à 10%, je sollicite de votre part la présentation en CTP du dossier concernant Mme TUDELA.

Vous trouverez ci-joint un courrier des agents concernés.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente



Nathalie BEAUFILS

Yannick TUDELA
Rsd les Rouquettes
22 Rue des jonquilles
66330 CABESTANY



Cabestany le 16 Décembre 2017.

A

Monsieur le Président

Centre de Gestion

6 Rue de l'Ange

66000 PERPIGNAN

Monsieur le Président

Je soussignée, Yannick TUDELA, employée en qualité d'Adjoint Technique au SIST PM accepte l'augmentation de ma durée de travail à compter du 8 Janvier 2018 dans le cadre de la mise en place du dispositif de portage de repas sur la Commune de PIA, membre du SIST.

A compter du 8 Janvier 2018, ma durée de travail sera de 28H/semaine en lieu et place de 20 h/semaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Yannick TUDELA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yannick Tudela', written over a horizontal line.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
ET DE TRANSPORT DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE

Perpignan le 16 Mars 2018

La Présidente du SIST PM

à

Monsieur le Président du CDG

6, Rue de l'Ange

66000 PERPIGNAN

Objet : Avis CTP

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité Syndical du SIST PM a décidé, dans sa séance du 14 Mars 2018 de modifier le temps de travail d'un adjoint technique pour les besoins du service :

Il s'agit de Mme PUJOL, dont la durée hebdomadaire sera ainsi portée de 20/35^{ème} à 30/35^{ème}.

Vous trouverez ci-joint le courrier de l'agent concerné.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente




Nathalie BEAUFILS

Sylvie PUJOL

40 Avenue de La Martine

66430 BOMPAS

BOMPAS le 01/03/2018

A

Monsieur le Président

Centre de Gestion

6 Rue de l'Ange

66000 PERPIGNAN

Monsieur le Président

Je soussignée, Sylvie PUJOL, employée en qualité d'Adjoint Technique au SIST PM accepte l'augmentation de ma durée de travail à compter du 1 Avril 2018, en raison des besoins actuels du service.

A compter de cette date, ma durée de travail sera donc de 30H/semaine en lieu et place de 20 h/semaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sylvie PUJOL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line extending to the right.